

01 Litiges prothétiques (542 déclarations)

Prothèses conjointes (couronne, bridge, inlay, onlay)	Déclarations	%
Réclamation suite à une aggravation endodontique <ul style="list-style-type: none"> • Obturation canalaire non conforme : insuffisante, avec lésion apicale, avec dépassement • Bris instrumental présent • Perforation radiculaire 	109 33 31	26% 7,9% 7,4%
Restauration techniquement inadaptée (point de contact, embrasures, occlusion, insuffisance d'étanchéité, reprise de carie sous restauration, descellements itératifs)	157	37,5%
Fracture coronaire, fêlure ou fracture radiculaire, sous restauration	32	7,6%
Complication infectieuse hors étiologie de traitement endodontique (essentiellement parodontale), douleurs résiduelles diverses (souvent pulpite sous couronne)	4	1,0%
Contestation de l'aspect esthétique ou bris cosmétique	20	4,8%
Insuffisance de conception (pour méconnaissance d'un état initial compromis, ou pour contre-indication de restauration conjointe)	27	6,4%
Fracture structurelle, ou potentiel vice de fabrication de la pièce prothétique (hors bris cosmétique)	6	1,4%
Prothèses adjointes		
Prothèse complète (résine ou stellite)	54	52,4%
Prothèse partielle stellite	41	39,8%
Prothèse partielle résine	8	7,8%
Prothèses mixtes		
Prothèse complète (résine ou stellite)	19	95,0%
Prothèse partielle stellite	0	0,0%
Prothèse partielle résine	1	5,0%

02 Complications suite à des actes de soins et chirurgies (535 déclarations)

Fractures instrumentales	Déclarations	%
Fracture d'instrument endodontique (avant réalisation d'une phase prothétique éventuelle)	296	99,3%
Autres fractures d'instruments	2	0,7%
Suite de soins conservateurs (avant mise en œuvre prothétique)		
Au titre d'obturation canalaire insuffisante	23	20,0%
Faux canal, forage décentré, sans perforation radiculaire	3	2,6%
Faux canal avec perforation radiculaire, perforation du plancher	31	27,0%
Au titre de restauration coronaire	16	13,9%
Au titre de soins divers	3	2,6%
Effraction du sinus maxillaire via dépassement de matériau endodontique	4	3,5%
Sinusite sans étiologie bien identifiée, mais subodorée installée après acte dentaire	2	1,7%
Dépassement apical induisant une lésion du nerf alvéolaire inférieur	5	4,3%
Dépassement apical mandibulaire sans lésion neurologique associée	6	5,2%
Contestation de la conformité d'acte de parodontologie	15	13,0%
Manifestation locorégionale (oedème, trismus, infection) consécutive à un soin conservateur	5	4,3%
Actes d'éclaircissement et blanchiment	2	1,7%

Diagnostic, prise en charge	Déclarations	%
Mise en cause pour retard ou insuffisance de diagnostic de carcinome	4	5,1%
Diagnostic pour extraction, pathologie pulpaire, apicale, parodontale	18	22,8%
Prise en charge alléguée inadaptée au titre du suivi thérapeutique	11	13,9%
Prise en charge alléguée inadaptée au titre d'erreur de nature de soin ou de dent à traiter	5	6,3%
Prise en charge alléguée inadaptée au titre du plan de traitement proposé mis en œuvre	12	15,2%
Erreur d'extraction au titre d'une intervention intempestive	18	22,8%
Erreur d'extraction au titre d'interprétation erronée ou d'extrapolation des prescriptions émises par un autre praticien	1	1,3%
Lésion iatrogène d'une dent autre que la dent soignée au titre de fracture coronaire ou radiculaire	6	7,6%
Lésion iatrogène d'une dent autre que la dent soignée au titre d'altération tissulaire d'une dent adjacente	1	1,3%
Lésion iatrogène d'une dent autre que la dent soignée au titre de descellement prothétique ou de « dégât » sur une restauration prothétique adjacente	3	3,8%
Conséquences en complications d'anesthésie et d'extraction (hors complications de l'état général)		
Suites d'une anesthésie locale ou loco régionale	7	22,6%
Suites d'extraction au titre d'atteinte nerveuse au niveau du nerf lingual	1	3,2%
Suites d'extraction au titre d'atteinte nerveuse au niveau du nerf alvéolaire inférieur, du nerf mentonnier	3	9,7%
Suites d'extraction au titre d'atteinte nerveuse au niveau maxillaire ou du nerf facial	2	6,5%
Suites d'extraction au titre d'apex résiduel	2	6,5%
Suites d'extraction au titre d'alvéolite ou de complication en cicatrisation	1	3,2%
Suites d'extraction au titre d'œdème ou trismus	1	3,2%

Conséquences en complications d'anesthésie et d'extraction (hors complications de l'état général) (suite)	Déclarations	%
Suites d'extraction au titre d'ostéonécrose	2	6,5%
Suites d'extraction au titre de malaise allégué	1	3,2%
Suite d'extraction au titre de fracture mandibulaire	1	3,2%
Efracction du sinus maxillaire avec projection d'apex dans le sinus	5	16,1%
Efracction du sinus maxillaire sans projection d'apex dans le sinus	5	16,1%

Complications médicales et générales (12 déclarations)	Déclarations	%
Endocardite ou sphère cardiaque	4	33,3%
Infection à distance (genou, hanche, etc.)	2	16,7%
Encéphalite ou sphère craniofaciale (oeil, etc.)	1	8,3%
Atteinte neurologique générale	2	16,7%
Suspicion d'allergie ou d'intolérance à un matériau ou produit utilisé	3	25,0%

03 Litiges en orthodontie (93 déclarations)

Mise en cause indication et/ou mise en oeuvre du plan de traitement retenu appliqué	58	62,4%
Résorptions radiculaires	6	6,5%
Récidive	11	11,8%
Suspicion de mortification, d'apparition de carie, de déminéralisation ou de lésion coronaire, de perte de dent	9	9,7%
Problèmes parodontaux ou articulaires allégués en suite de traitement	8	8,6%
Mise en cause exclusive du traitement chirurgical orthognatique associé	1	1,1%

04 Dommages divers (48 déclarations)

Catégorie	Déclarations	%
Coupure tissulaire		
Au niveau lèvre	1	33,3%
Au niveau du plancher buccal	2	66,7%
Brûlure jugale ou labiale ou linguale		
Via pièce à main ou contre angle	1	20,0%
Via fraise	1	20,0%
Via matériau ou produit	2	40,0%
Via bistouri électrique	1	20,0%
Décès allégué à une intervention buccodentaire à une intervention buccodentaire	2	100%
Revendications diverses		
Motifs financiers (devis par exemple)	13	59,1%
Perte ou destruction de couronne ou d'appareil, hors cavité buccale	1	4,5%
Refus de RV	2	9,1%
Refus de mise en œuvre du soin demandé ou programmé (suivi), critère relationnel	6	27,3%
Ingestion		
Instrument endodontique	1	12,5%

Ingestion (suite)	Déclarations	%
Fraise	2	25,0%
Implant	4	50,0%
Autre étiologie	1	12,5%

Inhalation	Déclarations	%
Couronne, inlay core	1	50,0%
Dent	1	50,0%

Accident corporel iatrogène d'étiologie indépendante du soin proprement dit (hors chute dans cabinet)	Déclarations	%
Blessure de localisation faciale ou crânienne lors soins	5	83,3%
Blessure corporelle autre lors soins	1	16,7%

05 Actes d'implantologie, aménagements osseux et sinusiens (304 déclarations)

Mises en cause exclusive de la phase de chirurgie	Déclarations	%
Péri implantite, etc.	81	65,9%
Douleurs intenses durables, autres complications	5	4,1%
Insuffisance de conception, erreur d'axe, de positionnement ; lésion nerveuse avec perte de sensibilité ou dysesthésie	27	22,0%
CBS, sinusite, implant migré dans sinus	10	8,1%

Mise en cause exclusive de la prothèse implanto-portée	Déclarations	%
Restaurations fixes (Allégations d'inadaptation sur implant ostéo-intégré ; d'occlusion dysfonctionnelle; d'insuffisance de l'aspect esthétique ; d'inadaptation d'un appareil complet transvissé ; de non ostéo intégration préalable des implants)	44	44,9%
Inadaptation de prothèse amovible stabilisée par attachements type Locator ou barre de conjonction implanto portée	14	14,3%
Fracture structurelle prothétique, bris cosmétique de couronne ou bridge	23	23,5%
Descellement itératif, dévissage de vis implantaire, de connexion	17	17,3%

Mise en cause "mixte", à la fois chirurgicale et prothétique sans détailler	Déclarations	%
Etiologies techniques cliniques se superposant cette fois, des manquements potentiels cumulés sont allégués dans les deux phases de la réhabilitation	75	

Groupe avec mise en cause du matériel : implant, vis, etc.	Déclarations	%
	8	

06 Autres déclarations (458 déclarations)

Défaut de garantie	2	40,0%
Responsabilité Civile Exploitation	3	60,0%
Les sinistres matériels : Retentissements collatéraux d'un soin via dégradation d'un bien ou d'un objet du patient	17	

DOSSIERS SANS SUITES **436**

TOTAL **1980**

DOSSIERS EXCEPTIONNELS (ces dossiers pénaux n'ont pas été comptabilisés car appartiennent à une sinistralité exceptionnelle dont les déclarations ont déjà été décomptées dans les chiffres de 2022) 28